

CONFÉRENCE DE PRESSE

JEUD 7 JUIN 2018 – 14H00

Dans les locaux de la FEC-FO

54 rue d'Hauteville Paris 10^{ème}

Arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 3 mai 2018 obtenu par les syndicats FO et CGT contre Generali France.

Plainte déposée le 29 mai 2018 par les syndicats FO et CGT contre Generali France et sa DRH Madame Sylvie Peretti.

Consciente qu'il est difficile de démêler le vrai du faux tant les communiqués, tracts et déclarations sont contradictoires, la FEC-FO vous invite à une conférence de presse :

- ✚ OÙ seront exposées les conséquences de l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris, obtenu par les syndicats FO et CGT, qui a annulé l'accord sur le temps de travail signé le 17 décembre 2015 entre Generali et les syndicats CFDT, CFE-CGC et UNSA.
- ✚ OÙ seront également exposées les raisons de la plainte déposée contre une DRH et une compagnie d'assurances qui ont tenté d'échapper à une décision de justice.

La CGT qui est dans l'unité avec FO sera également présente.

Nous répondrons à vos questions et un dossier de presse vous sera remis.

Paris, le 4 juin 2018